

Démocratie et citoyenneté

Statut et fonction des élus nationaux dans le département

Un statut spécifique comportant des obligations rigoureuses

Pour s'assurer que les députés exercent leur mission en toute indépendance et veillent à l'intérêt général, un statut spécifique leur est dédié. Celui-ci est assorti de droits, mais également d'obligations rigoureuses. La Constitution de la Vème République confère au député une **immunité** le protégeant des poursuites contre lui pour ce qui s'agit des actes accomplis durant son mandat. Celle-ci n'est pas totale : en cas de manquement grave, à la loi pénale notamment, le bureau de l'assemblée peut la lever, et le député redevient un justiciable ordinaire. **Les députés ne doivent pas se livrer à des activités qui soient incompatibles avec leur mandat**, sous peine de se voir démettre d'office de celui-ci par le Conseil constitutionnel. **Une exigence de transparence accrue** s'applique à leur personne : les représentants de la Nation sont tenus de publier et de fournir à la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, en début et fin de mandat, une déclaration de patrimoine ainsi qu'une déclaration d'intérêts et d'activités pour s'assurer de l'absence d'enrichissement personnel et de leur dévouement exclusif à la Nation.

Une fonction tournée vers les enjeux à la fois nationaux et locaux

Si l'objet du mandat du député est national, puisqu'il représente tous les Français, et non des intérêts particuliers, fussent-ils locaux, il conserve en général une activité prégnante dans sa circonscription. **Pour ne pas se couper des réalités du territoire**, il dispose d'une permanence, et participe à la promotion ou la défense de projets locaux. Il en est ainsi lorsque des sujets à forte empreinte territoriale sont soumis à l'Assemblée nationale, tels que **la consécration de Tours comme métropole**.

=> **infographie sur la consécration de Tours comme métropole**

Les sénateurs, représentants des collectivités territoriales, et souvent titulaires d'un mandat local, sont tournés naturellement vers les enjeux soulevés par les territoires desquels ils sont issus.

=> exemple où le rôle des sénateurs a été décisif en Indre-et-Loire.